



Le directeur général



Secrétaire général

Plan d'action sur l'égalité entre les hommes et les femmes III — 2021-2025
Plan de mise en œuvre au niveau national actualisé (novembre 2023) — CLIP¹ COTE
D'IVOIRE

1. Contexte de l'action de l'UE en faveur de l'égalité des femmes et des hommes et de l'autonomisation des femmes dans le pays

La Côte d'Ivoire a adhéré à la quasi-totalité des normes et conventions internationales (ratification de la CEDEF en 1995 et de son protocole facultatif en 2012, du Statut de Rome en 2013, de la CDE en 1991, du PIRDESC en 1992, premier pays à opérationnaliser la Résolution 1325 sur les Femmes, la Paix et la Sécurité en Afrique, etc.) et régionales (protocole de Maputo ratifié en 2011) de promotion du genre. En outre, au plan national, le dispositif légal ivoirien s'est enrichi de nouvelles lois plus favorables aux questions de genre, notamment la loi sur le mariage qui maintient la suppression de la notion de chef de famille et oblige les époux à une gestion conjointe du foyer², la loi sur l'éducation obligatoire pour tous les enfants (filles et garçons) de 6 à 16 ans³. Conformément aux articles 36 et 37 de la Constitution du 08 novembre 2016, l'Assemblée Nationale a adopté, en juillet 2019, une loi imposant aux partis politiques de présenter un quota d'au moins 30% de femmes sur les listes de candidatures pour les scrutins uninominaux et plurinominaux. Le pays s'est également doté, dans la même année, d'un nouveau code de la famille (sur la filiation, la minorité, la succession et le mariage) et d'un nouveau code pénal.

Depuis 2009, la Côte d'Ivoire dispose d'un document de politique nationale sur l'Égalité des Chances, l'Équité et le Genre, constitué de quatre axes et traduisant la vision du Ministère en charge de la Femme⁴. Il a été rédigé en période de crise, sans faire l'objet d'une large concertation des différentes parties prenantes, ni d'adoption et de validation en Conseil des Ministres. Le document est méconnu des différents acteurs aux niveaux macro, méso et micro, et n'a jamais fait l'objet d'évaluation ou de révision. Le processus de révision entamé en 2020 a été à l'arrêt et a repris son cours en fin 2022⁵. Plusieurs stratégies et plans d'action visant l'égalité entre les femmes et les hommes ont été élaborés. Il s'agit notamment du Plan d'action

¹ Acronyme anglais pour Country Level Implementation Plan.

² Loi N°2013-33 du 25 janvier 2013 sur le mariage en Côte d'Ivoire modifiée par la Loi N°2019-570 du 26 juin 2019 relative au mariage.

³ Loi N°2015-635 du 17 septembre 2015 portant modification de la loi 95-696 du 7 septembre 1995 relative à l'enseignement

⁴ Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant.

⁵ L'ONU Femmes finance cette phase d'actualisation du document de politique genre qui a été récemment soumis au Ministre en charge du Budget pour avis. La validation officielle devrait intervenir d'ici la fin de l'année 2023.

pour l'implémentation de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité de l'ONU sur les Femmes, mis en place pour la période 2008-2012 (toujours pas actualisé) et de la Stratégie Nationale de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre (SNLVBG) 2014–2016 dont la révision a été entamée le 02 novembre 2023 pour l'adapter au contexte actuel⁶. Des consultations avec les différentes parties prenantes sont en train d'être menées et prendront fin d'ici fin 2023. La validation de la nouvelle SNLVBG est attendue dans le courant du premier trimestre 2024.

Une Stratégie Nationale d'Autonomisation de la Femme (SNAF 2020-2025) a fait l'objet d'une validation politique en janvier 2020. Cependant, elle n'a pas été opérationnalisée en raison de l'instabilité institutionnelle du département ministériel en charge du genre. En outre, une Stratégie Nationale Genre et Changement Climatique (SNGCC 2020-2024) a été élaborée par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable afin d'établir un lien étroit entre ces deux thématiques. La SNGCC a notamment permis de mettre en place, en juillet 2020, une Plateforme Nationale Genre et Changement Climatique (PNGCC), qui est l'unité technique de capitalisation des actions en matière de genre et de changement climatique. Afin de donner un ancrage juridique et institutionnel à ce mécanisme, un projet d'Arrêté interministériel portant création, organisation et fonctionnement de la PNGCC est en cours de validation.

Les classements du pays au regard de tous les indicateurs internationaux sur l'équité des genres ne sont guère reluisants : 121^{ème} place sur 144 pays selon l'indice du genre dans les ODD (Equal Measures 2030, 2022), 43^{ème} sur 52 pays en Afrique selon l'Indice de genre de la Banque Africaine de Développement (2019) et 122^{ème} sur 146 pays selon le Forum Economique Mondial (Global Gender Gap Report 2023).

La Côte d'Ivoire a également fait l'objet de l'Examen Périodique Universel (EPU) auprès du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies à 3 reprises, dont la dernière réalisée en 2019⁷. Le prochain EPU aura lieu en 2024.

Malgré l'existence d'un cadre juridique et de mécanismes institutionnels pour rendre effective l'instauration de l'égalité femme-homme, il subsiste de nombreux défis auxquels l'UE pourrait contribuer en lien avec les domaines prioritaires du Programme Indicatif Pluriannuel (PIP) 2021-2027 :

Au niveau général :

- Défis d'ordre socioculturel (interprétation des croyances religieuses, normes du patriarcat, masculinité dominante, pratiques culturelles néfastes comme les MGF, le mariage forcé, etc.) ;
- Faible capacité du dispositif national de promotion de l'égalité homme-femme (Ministère en charge de la Femme, Comité National de lutte contre les VBG, Observatoire National de l'Equité et du Genre, Cellules genre au sein des Ministères techniques, etc.) à réaliser ses missions, avec peu de moyens, et une absence de banque de données désagrégées par sexe ; inexistence d'un cadre de coordination globale et intégrée entre ces structures spécialisées ;

⁶ L'élaboration de la SNLVBG 2014-2016 a eu lieu pendant la période de sortie d'une crise post-électorale.

⁷ Conformément à la résolution 60/251, la Côte d'Ivoire a été examinée lors du premier cycle en 2009, suivi par un deuxième en 2014 et un troisième en 2019.

- Méconnaissance du genre comme approche de développement ayant son corpus lexical, ses outils, techniques et stratégies, par l'ensemble des acteurs (publics, privés, OSC) ; ignorance de la démarche globale de prise en compte du genre et de l'inclusion sociale dans le cycle de vie programmatique et au sein des différentes institutions nationales.

Au niveau spécifique des domaines prioritaires du PIP :

- **Domaine prioritaire 1** « Développer le capital humain » : persistance des VBG au sein des établissements de formation professionnelle ; sous-représentation des filles dans les filières industrielles ; sous-représentation des garçons dans les filières tertiaires ; sous-représentation des femmes au sein du personnel enseignant et encadrant des établissements d'ETFPA⁸ ; faible prise en compte des besoins pratiques et intérêts stratégiques des filles et des femmes lors des réponses aux chocs (à court, moyen et long terme) en matière de protection sociale, aussi bien dans le ciblage que dans la dotation ; persistance des stéréotypes sexistes qui encadrent la migration féminine.
- **Domaine prioritaire 2** « Favoriser une croissance inclusive et durable » : faible accès des femmes aux mécanismes de financement ; sous-représentation des femmes chefs d'entreprises dans le tissu économique ; inégalités entre les femmes et les hommes dans le traitement salarial ; faible accès des femmes à la propriété foncière ; inégalités de charge de travail et de revenus entre les femmes et les hommes dans les chaînes de valeur agricoles ; faible participation des femmes aux processus de prise de décision liés à la lutte contre les changements climatiques ;
- **Domaine prioritaire 3** « Renforcer l'Etat de Droit et la gouvernance démocratique, maintenir la paix et la stabilité » : faible application du cadre normatif en matière de genre ; persistance des VBG ; faible accès des femmes à l'appareil juridico-judiciaire ; faible participation des femmes à la vie politique y compris la représentation dans les assemblés élues ; mauvaises conditions de détention des femmes ; insuffisance des centres d'hébergement et de transit des survivantes ; taux de mortalité maternelle élevé, avec un faible accès des femmes et des filles aux Droits de Santé Sexuelle et Reproductive (DSSR) et une pratique des MGF qui persiste dans plusieurs régions du pays ; faible participation des femmes dans les processus de résolution des conflits et de consolidation de la paix ; difficultés de mise en œuvre du Plan d'action national de la Résolution 1325 ; exploitation, abus, traite et trafic des femmes et des enfants, surtout dans les zones cacaoyères ; phénomènes de traite et de trafic liés à la migration irrégulière ; faible accès aux opportunités économiques ; méconnaissance de l'importance du numérique et de l'usage des TIC dans le quotidien et au travail chez les filles et les femmes ; faible apprentissage du numérique chez les filles à partir du secondaire ; faible accès des femmes aux métiers innovants liés à l'adaptation, à l'atténuation et à la résilience climatique ; faiblesse des compétences techniques des femmes pour les orienter vers les métiers à forte valeur ajoutée.

La préparation du CLIP a été menée sur la base de l'analyse genre de la Côte d'Ivoire datant de 2017. Son actualisation en 2023 est basée sur des analyses sectorielles genre réalisées en lien avec les trois domaines prioritaires du PIP 2021-2027 en 2022, et des consultations menées

⁸ Enseignement Technique, Formation Professionnelle et Apprentissage

avec les différentes parties prenantes (Gouvernement, Société Civile locale et Système des Nations Unies) au courant des mois de septembre et octobre 2023.

2. Domaines thématiques d'engagement et objectifs sélectionnés

La Côte d'Ivoire demeure un pays où les inégalités de genre sont marquées, y compris dans les trois domaines prioritaires du PIP 2021-2027, à savoir : (i) développer le capital humain, (ii) favoriser une croissance inclusive et durable et (iii) renforcer l'Etat de droit et la gouvernance démocratique, maintenir la paix et la stabilité.

Deux années après sa validation, le CLIP tel qu'élaboré initialement apparaît maintenant trop ambitieux. En effet, bien que l'objectif visé (réduction des inégalités de genre dans chacun des trois domaines prioritaires tout en mettant l'accent sur la transformation des rapports de pouvoir homme-femme, et en améliorant la position économique et sociale des femmes) était cohérent avec la vision du Gouvernement déclinée dans le nouveau Plan National de Développement (PND 2021-2025), sur la période 2021-2025, les avancées ont été plutôt mitigées et limitées à des cas ponctuels qui sont le produit de l'effort de projets et programmes spécifiques.

Les six domaines d'engagement thématiques du GAP 3 restent tous pertinents pour la Côte d'Ivoire :

- Domaine thématique 1: garantir l'absence de toute forme de violence de genre ;
- Domaine thématique 2: promouvoir la santé et les droits sexuels et génésiques ;
- Domaine thématique 3: promouvoir les droits économiques et sociaux et garantir l'autonomisation des filles et des femmes ;
- Domaine thématique 4: promotion de l'égalité en matière de participation et d'exercice de responsabilités ;
- Domaine thématique 5: intégrer le plan d'action en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité ;
- Domaine thématique 6: relever les défis et exploiter les opportunités offertes par la transition verte et la transformation numérique.

Les objectifs thématiques spécifiques par domaine thématique proposés pour la Côte d'Ivoire dans le CLIP original restent toujours pertinents :

Domaine thématique 1 :

- *Objectif 1* : Les femmes, les hommes, les filles et les garçons, dans toute leur diversité, sont mieux protégés contre toutes les formes de violence sexiste dans la sphère publique et privée, sur le lieu de travail et en ligne par la législation et l'application effective de celle-ci ;
- *Objectif 5* : Les femmes, les hommes, les filles et les garçons, dans toute leur diversité, victimes de la traite des êtres humains en vue de subir toutes formes d'exploitation et d'abus disposent d'un accès amélioré à des services d'aide à l'intégration socio-économique et d'aide psychosociale adéquats et de qualité.

Domaine thématique 2 :

- *Objectif 2*: Un accès amélioré, pour chaque individu, à des soins et services de santé sexuelle et génésique, y compris à des services de planification familiale, à des informations et à une éducation sur leurs droits sexuels et génésiques.

Domaine thématique 3 :

- *Objectif 1*: Amélioration de l'accès des femmes, dans toute leur diversité, à un travail décent dans les secteurs non traditionnels ainsi que dans les secteurs majoritairement féminins, y compris transition des femmes vers l'économie formelle et la couverture des femmes par des régimes de protection sociale non discriminatoires et inclusifs ;
- *Objectif 3* : Amélioration de l'accès des femmes, dans toute leur diversité, aux services et produits financiers, ainsi qu'aux ressources productives.

Domaine thématique 4 :

- *Objectif 1* : Création de conditions propices à une participation égale des femmes, des hommes, des filles et des garçons, dans toute leur diversité, aux processus de prise de décision ;
- *Objectif 4* : Des normes, attitudes et comportements sociaux équitables promouvant l'égalité de la participation et de l'exercice de responsabilités sont encouragés au niveau communautaire et individuel, grâce à l'éducation civique, aux médias, à l'éducation et à la culture à tous les niveaux.

Domaine thématique 5 :

- *Objectif 1* : Participation ;
- *Objectif 4* : Prévention ;
- *Objectif 5* : Protection.

Domaine thématique 6 :

Volet « Changement climatique et environnement » :

- *Objectif 1* : Participation accrue des femmes et des filles, dans toute leur diversité, aux processus de prise de décision relatifs aux questions liées à l'environnement et au changement climatique ;
- *Objectif 2* : Les stratégies et les accords relatifs à l'atténuation du changement climatique, à l'adaptation à ce phénomène, à la réduction des risques de catastrophe et à la gestion durable des ressources naturelles et de la biodiversité sont plus sensibles au genre au niveau local, national, régional et international ;
- *Objectif 4* : Les femmes et les hommes, dans toute leur diversité, participent de plus en plus et disposent d'un accès amélioré aux emplois, aux possibilités d'entrepreneuriat et aux moyens de subsistance alternatifs offerts par l'économie verte et l'économie circulaire.

Volet « Transformation numérique » :

- *Objectif 1* : Les femmes, les hommes, les filles et les garçons, dans toute leur diversité, participent de manière égale aux processus d'élaboration de politiques et de prise de décisions concernant le monde numérique, au niveau local, national, régional et international, et sont représentés dans ces politiques et décisions ;

- *Objectif 3* : Les femmes, les hommes, les filles et les garçons reçoivent et suivent de manière égale une instruction numérique publique ;
- *Objectif 4* : Les femmes, les hommes, les filles et les garçons, dans toute leur diversité, participent pleinement et de manière égale à l'économie numérique.

Ces objectifs thématiques devaient être poursuivis au moyen de dialogues sur les politiques et des actions de coopération, en lien avec les secteurs du PIP 2021-2027 et les 3 *Team Europe Initiatives* (TEI), à savoir la TEI « Cacao Durable », la TEI « Transition Bas Carbone » et la TEI « Paix et Stabilité ».

Le CLIP initial prévoyait de favoriser autant que possible une mise en œuvre conjointe de ces actions avec les Etats membres de l'UE en répliquant leurs efforts dans la mise en œuvre de la Stratégie Droits de l'Homme et Démocratie 2021-2024. Des synergies devaient être recherchées entre la DUE et les Etats membres de l'UE dans toutes les phases du cycle de projet. Selon les domaines d'intérêt des Etats membres, des partenariats étaient préconisés afin de maximiser l'impact de l'approche transformatrice de l'UE souhaitée en matière de genre.

Après deux ans de mise en œuvre du CLIP, le bilan reste mitigé. Le dialogue sur les politiques a été conduit essentiellement au niveau technique à travers le groupe thématique sectoriel des partenaires techniques et financiers, les différents projets issus du PIP ont intégré au moins un indicateur de genre en lien avec l'un des six domaines d'engagement du GAP 3 et les TEI ont pris en compte la question genre de façon ponctuelle.

Le cadre de coordination entre la DUE et les Etats membres sur la mise en œuvre du CLIP reste faible. La surcharge de travail des uns et des autres et le manque d'une personne ressource dans les institutions partenaires européennes qui puisse se dédier spécifiquement à ces questions représentent deux des défis majeurs à la mise en place d'un cadre de coordination effectif. Ainsi, les activités de renforcement de capacités, destinées au staff de la DUE et des Etats membres prévues pour améliorer la compréhension de l'approche genre dans le développement afin de l'intégrer dans le cycle de projets, n'ont pas pu être organisées.

Le dialogue avec la société civile, y compris les organisations de femmes et de jeunes, et les acteurs locaux, y compris les collectivités territoriales, pour parvenir à un changement des normes et attitudes sociales à travers la promotion de la masculinité positive a été entamé au niveau des quelque projets d'appui à la société civile et en particulier dans les deux projets de lutte contre les violences basées sur le genre. Toujours dans ce même cadre, les besoins en formation spécifique sur la thématique du genre ont été partiellement pris en compte. Tous ces aspects seront renforcés dans le cadre de la mise en œuvre des deux actions G2 relatives aux Droits de Santé Sexuelle et Reproductive et aux Violences Basées sur le Genre qui vont démarrer début 2024.

La consultation de la société civile, réalisée en juillet 2023 à l'occasion de la revue à mi-parcours du PIP, a inclus des représentants d'organisations chargés de la promotion du genre et a permis d'aborder la question de l'équité de genre et l'autonomisation des femmes. Ce dialogue sera à poursuivre et à approfondir surtout dans le cadre de la mise en place d'une initiative pour

la jeunesse prévue suite à la revue mi-parcours du PIP et de la structure de consultation des jeunes prévue par le plan d'action pour la jeunesse dans l'action extérieure de l'UE.

Suite aux consultations menées avec les différentes parties prenantes et au bilan de la mise en œuvre des actions prévues par la version originale du CLIP, pour la période restante (2024-2025), il est proposé de prioriser les domaines thématiques 1, 2 et 3, ainsi que les objectifs spécifiques sous-jacents qui y sont associés.

3. Actions ciblées en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes et de l'autonomisation des femmes

L'ensemble des objectifs thématiques spécifiques pertinents pour la Côte d'Ivoire seront poursuivis à travers le dialogue des politiques qui devra être renforcé à différents niveaux⁹.

Les objectifs thématiques spécifiques jugés prioritaires pour la Côte d'Ivoire seront poursuivis à travers des actions de coopération marquées G1 et G2.

Trois actions G2 seront menées. Celles-ci seront complémentaires avec les actions marquées G1 du PIP 2021-2027, afin de favoriser un effet de levier plus important. De même, la coordination avec les Etats membres sera renforcée pour permettre la complémentarité et les synergies des projets ayant des composantes genre. Les trois actions G2 proposées contribuent aux trois TEI (Paix et Stabilité, Cacao durable et Transition bas-carbone).

L'action 1 ciblera spécifiquement le domaine thématique 1 (garantir l'absence de toute forme de violence de genre). Elle poursuivra l'atteinte de l'objectif 1 du domaine thématique 1, énoncé dans la partie 2.

Le choix de cette action se justifie par l'ampleur des VBG dans le pays, qui s'est d'ailleurs accrue depuis la survenue de la pandémie de COVID-19. Rien qu'au cours de l'année 2020, ce sont 5 405 cas de VBG qui ont été rapportés et pris en charge par les services sociaux, dont 822 cas de viol. Les survivantes ont très souvent du mal à entamer des procédures judiciaires en raison notamment du coût élevé du certificat médical (50 000 FCFA / 76€)¹⁰ et des règlements à l'amiable. En 2021 et en 2022, ce sont respectivement 6 040 (dont 954 cas de viol) et 7 919 cas de VBG (dont 1 198 cas de viol) qui ont été pris en charge. L'officier de police judiciaire est tout de même habilité à réquisitionner un médecin aux fins de la délivrance, à titre gratuit, d'un certificat médical pour des survivantes en situation de vulnérabilité. Cette possibilité reste tout de même méconnue aussi bien par les officiers de police judiciaire que les survivantes.

Le résultat attendu de l'action est un changement de paradigme avec l'implication active des hommes/garçons dans la prévention et la lutte contre les VBG (promotion de la masculinité positive). Cela devrait passer par le renforcement des mécanismes multisectoriels de réponse, une plus grande autonomisation des femmes et une baisse significative des cas de VBG.

⁹ Technique, politiques sectorielles et politique.

¹⁰ Le coût du certificat médical – acte médical engageant leurs responsabilités – est fixé par l'Ordre des médecins. Il est onéreux et constitue un frein dans l'accès aux services juridiques et judiciaires. L'absence du certificat médical n'empêche pas d'entamer une procédure judiciaire mais pourrait être requis à un certain moment. Les soins médicaux sont payants, les rendant inaccessibles à la majeure partie de la population. Certains kits comme celui du test du VIH sont néanmoins gratuits. Certaines populations vulnérables comme les personnes LGBTIQ sont victimes de stigmatisation dans l'accès aux soins de santé et services judiciaires.

Les principaux indicateurs retenus pour l'action 1 proposée sont :

- Nombre de personnes bénéficiant de ce programme visant à lutter contre les violences sexuelles ;
- % de dossiers soumis concernant des cas de violence sexuelle et fondée sur le genre envers des femmes et des enfants qui ont entraîné des poursuites et une condamnation ;
- Nombre de dirigeants et personnalités influentes locaux et nationaux, y compris les dirigeants coutumiers, religieux et communautaires, participant aux initiatives visant à remettre en cause et à modifier les normes sociales et les stéréotypes de genre discriminatoires ;
- Couverture des cas de discrimination fondée sur le genre dans les médias locaux et nationaux.

Montant estimé pour l'action 1 : 1,5 millions € sur financement de l'allocation Organisations de la Société Civile – budget 2022.

L'action 2 ciblera spécifiquement le domaine thématique 2 (promouvoir la santé et les droits sexuels et génésiques). Elle poursuivra spécifiquement l'atteinte de l'objectif spécifique 2 du domaine thématique 2 cité dans la partie 2.

Le choix de cette action se justifie essentiellement par le fait que l'une des finalités des interventions en matière de santé sexuelle et reproductive, c'est la réduction des décès maternels ou de décès de femmes survenus au cours de la grossesse. Or, la Côte d'Ivoire demeure l'un des pays au monde avec un taux de mortalité maternelle qui reste élevé, bien qu'il soit passé de 614 décès à 385 décès pour 100 000 naissances vivantes, selon l'Enquête Démographique et de Santé de 2021. L'action contribuera également au renforcement des mécanismes de prévention et de lutte contre la pratique des Mutilations Génitales Féminines qui ont, entre autres, des conséquences néfastes sur la santé sexuelle et reproductive des femmes¹¹.

Au-delà de faire adopter des comportements sexuels responsables aux jeunes, filles et garçons, grâce au respect du droit de ces populations d'accéder à des services de santé adaptés, l'action envisagée contribuera donc, de manière générale, à la réduction de la mortalité maternelle et des grossesses précoces, avec une attention particulière aux jeunes et adolescent.e.s vulnérables.

Les principaux indicateurs retenus pour l'action 2 proposée sont :

- Nombre de femmes, d'hommes et d'adolescents en âge de procréer utilisant des méthodes modernes de contraception avec le soutien de l'UE ;
- Nombre de femmes, d'hommes et d'adolescents, dans toute leur diversité, ayant un accès accru aux soins et aux services de santé sexuelle et reproductive.

Montant estimé pour l'action 2 : 1,5 millions € sur financement de l'allocation Organisations de la Société Civile – budget 2022.

Ces deux premières actions G2 sont liées car la pratique courante des VBG expose les femmes et les filles à un plus grand risque de problèmes de santé sexuelle et reproductive. En effet, les VBG ont parfois des conséquences graves sur la santé sexuelle et reproductive des victimes :

¹¹ Les MGF représentent également un problème de santé publique qui peut causer différentes infections sexuelles, l'infertilité ainsi que des complications lors des grossesses et des accouchements pouvant conduire à la mort.

grossesses précoces et non désirées, avortements dangereux, infections sexuellement transmissibles, notamment le VIH, pouvant conduire à des décès.

Les deux actions mettront également l'accent sur la détection et le référencement des cas de fistules obstétricales vers les centres de prise en charge dédiés.

L'action 3, financée sur le NDICI 2021-2027, sera présentée dans le cadre du *Annual Action Plan* (AAP) 2025 et portera sur un appui spécifique à la production pérenne de données sexospécifiques par le système statistique national. Il s'agira d'améliorer les systèmes destinés à collecter des données de qualité, ventilées et comparables à l'échelle mondiale.

Dans ce cadre, il est prévu un appui aux structures nationales, notamment l'Institut National de Statistique et les Départements de Statistique des ministères sectoriels collectant des données de routine, dans la production et la diffusion régulière de données statistiques désagrégées par sexe pour les secteurs d'intérêt de la DUE et des Etats membres.

De façon plus générale et en vue de favoriser la durabilité des acquis et résultats obtenus, il est également prévu le renforcement des capacités des principales parties prenantes en matière de promotion de l'équité de genre (acteurs publics, privés, OSC y compris les organisations féminines et de jeunesse, la DUE et les Etats membres) comme partie d'une approche basée sur les droits humains.

4. Engager un dialogue en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et de l'autonomisation des femmes

La DUE et les Etats membres de l'UE vont privilégier essentiellement trois cadres de dialogues :

- Le groupe technique sectoriel des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) genre présidé par ONU Femmes et coprésidé par la DUE : il constitue un cadre de coordination de nos interventions respectives, de partage de bonnes pratiques et d'harmonisation des messages à faire passer au Gouvernement. La société civile y est souvent conviée selon les thématiques abordées. Le groupe n'a pas véritablement fonctionné en 2020 et 2021, mais suite aux relances de la DUE et des Etats membres, les réunions ont pu reprendre régulièrement courant 2021. Deux exercices de cartographie des interventions en lien avec la thématique du genre ont été réalisés entre 2021 et 2023. Un plaidoyer a été également mené pour l'actualisation du document de politique genre. Une feuille de route conjointe pour l'année 2024 est prévue.
- Le cadre de concertation genre Gouvernement – PTF mis en place en 2017 et qui permet au Ministère de tutelle de faire le point des avancées en matière de promotion du genre et d'autonomisation des femmes et de trouver des synergies avec les autres parties prenantes. Ce cadre, censé se tenir 3 fois par an, ne s'est réuni qu'une seule fois depuis 2018. L'adoption d'un nouveau document de politique genre et d'une nouvelle stratégie de lutte contre les VBG devraient permettre de donner plus de contenu à ce cadre. Cela facilitera également la coordination et la complémentarité des interventions des PTF dans un cadre mieux structuré et en phase avec les priorités nationales déclinées dans cette politique.
- Les revues annuelles de la mise en œuvre du Plan National de Développement (PND 2021-2025) serviront également de cadre de dialogue en faveur de l'égalité entre les

femmes et les hommes et de l'autonomisation des femmes. Au plan institutionnel, des avancées ont été notées, comme (i) l'adoption du décret portant institutionnalisation des Cellules genre ainsi que (ii) l'adoption du décret portant organisation et fonctionnement du programme de lutte contre les VBG. En outre, huit (08) nouvelles plateformes VBG ont été créées, et 160 communautés et 480 leaders communautaires, chefs religieux et autres corps de métiers se sont engagés dans la lutte contre les VBG. Néanmoins, les plateformes VBG ont besoin de renforcement de capacités et d'appuis en moyens humains, logistiques et financiers pour pouvoir fonctionner convenablement. L'adoption de la loi SSR reste également un défi de taille en Côte d'Ivoire.

La DUE et les Etats membres comptent plaider pour la redynamisation des deux premiers cadres, à la fois aux niveaux politique et sectoriel. Ils accompagneront également, autant que possible, le mécanisme de suivi-évaluation du PND 2021-2025 afin de le rendre sensible au genre.

Afin d'assurer un suivi régulier de la mise en œuvre du CLIP, la DUE et les Etats membres organiseront, chaque semestre, une réunion de coordination « team Europe » sur la thématique du genre.

Par ailleurs, il est également prévu de renforcer le dialogue avec la société civile qui, jusqu'à présent, s'est tenu de manière irrégulière. Ceci permettra l'échange de bonnes pratiques et la capitalisation des acquis en matière d'équité de genre.

La mobilisation d'une assistance technique pourrait être envisagée afin d'animer le dialogue autour du genre et de mener des activités de renforcement de capacités sur la thématique du genre, aussi bien en interne (DUE et Etats membres) qu'en externe (gouvernement et société civile). En effet, le renforcement des connaissances et des compétences techniques sur les questions liées au genre permet de créer un cadre propice à un engagement institutionnel plus soutenu sur cette thématique.

5. Activités de sensibilisation et autres activités de communication/diplomatie publique

En 2022 et 2023, il a été organisé un panel annuel à l'occasion de la célébration de la journée internationale de la femme avec la collaboration des Etats membres. Ainsi, l'Ambassadeur de l'UE a participé le 05 mars 2022 à un panel de haut niveau organisé par le gouvernement sur le thème « égalité des chances pour un avenir durable en Côte d'Ivoire » ; cette occasion a été saisie pour présenter la vision et les engagements de l'UE sur la thématique « genre et développement durable ». Le 10 mars 2023 a été l'occasion de rassembler à la Résidence de l'UE des femmes de divers horizons (femme entrepreneure agricole, femme de science, homme faisant la promotion de la masculinité positive, etc.) autour d'un panel animé par l'Ambassadrice de l'UE afin d'examiner les voies et moyens de promouvoir davantage le leadership féminin tout en mettant en avant des exemples de réussite féminine comme modèles. Le 5 décembre 2023, la Team Europe (Ambassadeurs UE, Belgique et Pays-Bas) ont effectué une visite auprès d'un centre de transit communautaire hébergeant des filles victimes de traite et de violences sexuelles pour marquer la campagne des 16 jours d'activisme contre les VBG. Ce centre a bénéficié d'appuis de l'UE visant à accroître ses capacités d'accueil ainsi que la prise en charge et la réunification familiale de ses pensionnaires.

Ce genre d'activités se poursuivra selon des formats et des thématiques variés, y compris à travers des conférences-débats, des visites et communication autour des réalisations des projets

financés par l'UE en lien avec la thématique du genre, etc., pour contribuer à mettre fin aux pesanteurs socio-culturelles entravant l'égalité entre les femmes et les hommes.

Certains moments phares seront privilégiés pour mener ces activités de sensibilisation et de diplomatie publique en partenariat avec les Etats membres : en février (la date du 06 février étant celle de la célébration de la journée internationale de lutte contre les MGF), en mars (mois de la femme), en juillet (journée internationale de la femme rurale) et en fin novembre-début décembre (période de la campagne des 16 jours d'activisme contre les VBG et célébration de la journée internationale des Droits de l'Homme).

En outre, dans le cadre du dialogue de partenariat, la DUE et les Etats membres comptent aborder la question de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes en rapport avec les différentes thématiques des différentes rencontres, ainsi que la lutte contre les violences basées sur le genre et la santé sexuelle et reproductive. Le plaidoyer sera également réalisé à travers le mécanisme de coordination de l'aide avec les autres partenaires techniques et financiers. Dans ce cas, il pourrait être proposé aux autorités la tenue d'un séminaire gouvernemental de haut niveau axé sur les avancées et les défis en matière d'autonomisation des femmes en Côte d'Ivoire.

6. Facilité de coopération et/ou ressources financières allouées pour soutenir la mise en œuvre du plan d'action sur l'égalité entre les hommes et les femmes III

Un montant spécifique n'a pas été réservé dans la facilité de coopération à la disposition de la délégation de l'UE, quand bien même celle-ci permet de soutenir la mise en œuvre du plan d'action III au niveau national. Elle a néanmoins permis de mobiliser une assistance technique pour l'élaboration d'analyses sectorielles genre en lien avec les trois domaines prioritaires du PIP. Il est prévu qu'elle soit mobilisée pour le renforcement des capacités des mécanismes nationaux de promotion du genre, des OSC, de la DUE et des Etats membres sur le genre en tant qu'approche de développement. En outre, cette facilité a déjà permis le financement d'activités de communication comme la célébration de la journée internationale de la femme et la réalisation d'une campagne femmes & forêts. D'autres activités de communication en lien avec la promotion du genre y seront financées. Une coordination plus étroite avec les Etats membres sera recherchée afin de créer des synergies et des complémentarités dans les appuis techniques qui sont déployés dans le domaine du genre, notamment lors des réunions semestrielles de suivi de la mise en œuvre du CLIP.

Date:

Signature de l'Ambassadeur UE:

e-signé

Francesca DI MAURO